

Orange renforce sa couverture mobile 4G

à Jugeals-Nazareth

Mercredi 18 juin à 18 heures à la mairie puis au pylône au stade avait lieu l'inauguration de la mise en service de la nouvelle antenne mobile 4G orange en présence de Mme Aurélie Pouyade Directrice des Relations avec les Collectivités Locales chez Orange en Corrèze et de Mr Le Maire Gérard Bagnol, de Mrs Richard Landraud, Emmanuel Mazaudoux, Frédéric Gouguet et Mmes Marie-France Daigurande et Aline Ceret.

La mise en service d'une nouvelle antenne mobile sur la commune souligne l'avancée de la couverture mobile 4G en zone rurale.

Les travaux réalisés sur les fonds propres de l'opérateur Orange ont consisté en l'implantation d'un relai mobile sur le pylône de la commune. Ce relai permet à une partie des habitants de Jugeals-Nazareth et des communes limitrophes de bénéficier d'une couverture mobile 4G optimale et de l'internet haut débit mobile. «L'amélioration de la couverture en zone rurale constitue une preuve concrète de l'engagement d'Orange auprès des territoires et notamment en Corrèze. Au service de la satisfaction de nos clients, grand public, professionnels et entreprises, accélérer sur le très haut débit mobile est plus que jamais une de nos priorités.» a souligné Aurélie Pouyade.

En 2021, Orange avait déjà densifié son réseau mobile avec l'ouverture de quatre sites mobiles 4G en Corrèze dans les communes d'Espartignac, Naves, Monceaux-Sur-Dordogne et Allasac.



En 2022, Orange a déjà ouvert 3 nouveaux sites à Clergoux, Mansac et Jugeals-Nazareth et va continuer à poursuivre le développement de son réseau mobile 4G par l'installation de nouvelles antennes afin d'adopter une bonne couverture à toujours plus d'habitants du territoire.

En zones rurales, Orange arrive en pole position en qualité de service, selon le dernier rapport annuel de l'ARCEP qualifiant le réseau mobile d'orange de meilleur réseau mobile de France métropolitaine, pour la 11^{ème} fois consécutive.

Actuellement, Orange couvre plus de 99 %de la population en 4G en France métropolitaine dont 98 % de la population des communes de moins de 5000 habitants. Le site <http://reseaux.orange.fr/couverture-mobile> permet de vérifier si son adresse est couverte par la 4G Orange.

Aline CERET
Conseillère déléguée



Un point sur l'économie

A propos du dégel du point d'indice

C'est le premier juillet qu'est entré en vigueur l'augmentation de 3,5 % du point d'indice dans la fonction publique décidée par l'Etat.

Les logiciels de paye intégreront ce changement et le ministère a prévenu que l'augmentation du traitement devrait apparaître sur les feuilles de paye dès le mois de juillet.

La mesure sera coûteuse pour les collectivités territoriales même s'il faut reconnaître la réelle nécessité d'augmenter le point d'indice qui n'a pas changé depuis février 2017. Pour le seul bloc communal, le cout serait de 1,4 à 1,6 milliard d'euros, selon les calculs de l'Association des Maires de France. Notre Commune devra déboursier environ 18 000 euros supplémentaires en année pleine (estimation). Si certaines aides sont mises en place dans le secteur privé pour favoriser l'augmentation des salaires, il n'y a aucune de prévue pour les collectivités locales. Rappelons que le gouvernement comptait mettre à contribution les collectivités locales en exigeant d'elles un « effort » de 10 milliards d'euros (cela figurait dans le programme d'Emmanuel Macron). Il est cependant possible que les résultats des élections législatives modifient ce projet ...

Un point sur l'économie (suite et fin).

Le ministère a par ailleurs annoncé la reconduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat pour 2022, la revalorisation du début de carrière de la catégorie B, « l'extension du forfait mobilités durables » et une revalorisation et une extension de la participation aux frais de restauration. Tout cela sans aucune compensation de l'état pour les communes (les décrets ne sont toujours pas parus). Il faudra donc attendre la présentation du projet de loi de finances rectificative pour en savoir plus sur la manière dont le gouvernement entend répondre à toutes ces dépenses imposées aux communes.

A propos du prix de l'énergie

La Banque postale évalue à 4,4 milliards d'euros les dépenses d'énergie dans les budgets 2021, tous niveaux de collectivités confondus, soit « 62 euros par habitant ». Ce chiffre était de 53 euros par habitant en 2010, et il s'agit des chiffres de 2021, c'est-à-dire avant l'actuelle flambée des prix...

Ce sont les communes qui supportent l'essentiel de ces dépenses (69%). Ces dépenses d'énergies varient également en raison de critères géographiques : différences d'ensoleillement et de température conduisent à des différences de facture de lumière et de chauffage. Les zones rurales conduisent à davantage de dépenses de carburant. C'est l'électricité qui se taille la part du lion (66 %), face au gaz (9%) et aux carburants (24%). L'inflation sur les produits énergétiques va donc se faire très lourdement sentir dans les communes et va peser sur les perspectives financières de la seconde moitié des mandats entamés en 2020. Nos dépenses augmentent mais nos recettes se raréfient (baisse constante de la dotation globale de fonctionnement d'année en année, suppression de la taxe d'habitation avec une compensation qui à terme sera inférieure aux recettes attendues, etc.). La Banque postale remarque que la courbe des dépenses énergétiques des collectivités est presque parfaitement parallèle à celle de l'évolution des prix de l'énergie, ce qui signifie que les différents dispositifs d'écrêtement n'ont que peu d'effet. C'est logique puisque à ce jour « le bouclier tarifaire » mis en place par le gouvernement ne concerne pas nos communes ... Le seul point positif est qu'il faut voir dans cette situation « une chance » d'accélérer la transition énergétique !

Richard LANDRAUD
1^{er} Adjoint
Sources AMF

Un permis Internet pour les classes de CM1/CM2

A l'heure où les jeunes sont confrontés de plus en plus tôt à Internet, son utilisation judicieuse relève d'une véritable éducation pour en limiter les effets potentiellement dangereux. C'est pourquoi, notre école s'investit aussi dans cette démarche. Outre des échanges ponctuels sur ce sujet avec les enseignants, dus à certaines situations rencontrées au cours de l'année scolaire, une formation plus méthodique a été mise sur pied pour les classes de CM1- CM2 avec le concours de la gendarmerie nationale.

A partir d'un dossier pédagogique, d'un DVD et d'un livret individuel remis par la gendarmerie, leur instituteur, Pierre CHOLIN a monté un projet sur ce thème qui a demandé plusieurs séances de réflexion. Comment apprivoiser les écrans en fonction de l'âge et prévention pour un bon usage d'Internet ont été abordés au cours de cette action.



Dernièrement, Madame MOMBRUN, Adjudant-chef, Commandant par intérim de la Brigade de proximité de Brive-la-Gaillarde, un des référents cybercriminalité sur le département, est venue rencontrer les élèves qui se sont montrés très concernés. Dans une atmosphère détendue, les points cruciaux concernant l'utilisation d'Internet ont été débattus devant un questionnaire à choix multiple, le comportement face à Internet étant similaire à celui que l'on doit avoir dans la rue. Afin que son utilisation ne fasse courir aucun risque, le lien et la communication avec les parents doivent être primordiaux.

Si l'expression « contrôle parental » peut passer pour répressive, elle a été volontairement peu prononcée, Internet doit bien rester, pour les jeunes, sous le contrôle de la famille avec notamment une utilisation paramétrée, ne serait-ce que pour sa durée et les sites consultables.

Le bilan de cette information est particulièrement positif : les 16 élèves ont donc réussi leur « permis Internet » qui leur a été remis personnellement et sous les applaudissements par le gendarme MOMBRUN.

Emmanuel MAZAUDOUX
2^{ème} adjoint